

Chalette

Magazine municipal / n°124 / Mars 2021



Place **C**ommune



Deux espaces naturels
sensibles à Chalette

> Page 5



Chutes de neige et
verglas : un grand merci
aux Services techniques !

> Page 7

Suivez-nous
sur les réseaux
sociaux !



**Tous solidaires :
faisons le test !**

**Un dépistage Covid gratuit est proposé
dans tous les quartiers de la ville !**

> Pages 2 et 3

La ville qui protège



Tous solidaires : tous masqués !

La Ville intervient depuis début février auprès de la préfecture, de l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'Agglomération montargoise en fonction de l'évolution des chiffres relative à la pandémie.

L'ARS a finalement répondu à notre sollicitation en proposant à notre commune d'organiser une campagne de dépistage, confirmant que la circulation du virus était suffisamment active pour le décider.

La cellule de crise, qui se réunit régulièrement depuis le début de la crise sanitaire, s'est donc emparée de cette proposition et, en accord avec les services de l'ARS, a donc décidé de mettre en place dans l'ensemble de notre commune un dépistage massif sur une dizaine de jours, dans les différents quartiers, afin d'être au plus près de la population, dépistage ouvert à l'ensemble des Chalettois.es mais aussi aux salarié.e.s des entreprises implantées à Chalette.

Notre objectif est de garantir une protection optimale de la population et de faire le maximum pour que la pandémie n'évolue pas de manière défavorable dans le Montargois. Nous mettons donc en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir. Ainsi, la logistique est organisée par les services municipaux en collaboration constante avec les services de l'ARS, eux-mêmes accompagnés des membres de la Croix-Rouge ; je les remercie vivement pour leur investissement.

Malgré tout, l'heure n'est pas au relâchement mais, au contraire, à la vigilance absolue. Au vu du développement des différents variants du virus, je ne peux qu'inciter à respecter plus que jamais les règles sanitaires (gestes barrières) et porter le masque. J'ai d'ailleurs pris la mesure du port obligatoire du masque dans l'espace public par l'intermédiaire d'un arrêté municipal. Et nous avons de nouveau procédé à la distribution de masques « enfants » dans les écoles et de masques « adultes » auprès du personnel communal.

Je comprends tout à fait la lassitude de chacune et de chacun, mais si on veut voir le bout du tunnel, c'est notre action commune, à toutes et tous, qui pèsera dans l'aboutissement de cette crise.

J'en appelle donc à votre responsabilité et compte sur vous, sur votre compréhension et votre implication.

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing
vice-président de l'AME

Sommaire

3 - Une ville qui protège
Chalette renforce ses dispositions anti-Covid : dépistage et prévention dans les quartiers !
Vaccination des 50-64 ans
Inauguration virtuelle de l'annexe du CMS le 23 mars

4 - Actualité
De la fourche à la fourchette : réouverture samedi 13 mars
Des nouveaux véhicules pour les Services techniques

5 - Environnement
Deux espaces naturels sensibles à Chalette

6 - Sports
Le Guidon chalettois à nouveau sur la route de la N1 !

7 - On en parle
Chutes de neige et verglas : un grand merci aux Services techniques !

8 - Enfance
Campagne de prévention sur l'hygiène à la crèche et dans les écoles maternelles
Dans les écoles de Chalette...

9 - Solidarité
Chantiers d'insertion : une chance pour les jeunes Chalettois
Logement : permanences de la CGL et de l'ADLC
Élection syndicale 2021 dans les TPE

10 - Libre expression

11 - Portrait
Pierre Mandonnet : 100 ans et une mémoire d'éléphant !

12 - À l'affiche
Droits des femmes : rendez-vous le 13 mars avec les Femmes solidaires du Montargois

Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont
Rédaction : B. Taleb, P. Avezard
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup - Villemandeur



Une ville qui protège

Chalette renforce ses dispositions anti-covid : dépistage et prévention dans les quartiers !

Selon les derniers chiffres de l'ARS, la situation sanitaire dans l'agglomération et dans certains quartiers de la commune évolue de façon inquiétante. Dans le milieu médical, on parle même de troisième vague en mars-avril.

Malgré la lassitude compréhensible de tout un chacun, l'heure n'est pourtant pas au relâchement, au contraire ! Aussi, soucieuse de la santé de ses administrés et de son personnel,



la municipalité a décidé de prendre de nouvelles dispositions et de proposer des points de dépistage et d'information dans les différents quartiers de la ville.

POINTS DE DÉPISTAGE

- 1 Mercredi 3 mars · 13h-17h
Parking de la Base de loisirs
- 2 Jeudi 4 mars · 13h-17h
Place de la Fontaine · Rue Painlevé
- 3 Vendredi 5 mars · 9h-13h
Annexe du CMS à Vésines · Rue Nourry
- 4 Vendredi 5 mars · 13h30-17h30
Maison des Arts · Place Jean-Jaurès
- 5 Lundi 8 mars · 13h30-17h30
École Michel-Moineau · Rue Camus
- 6 Mardi 9 mars · 13h30-17h30
École Camille-Claudé · Avenue Jean-Jaurès
- 7 Jeudi 11 mars · 13h30-17h30
École Miriam-Makeba · Rue de la Folie
- 8 Vendredi 12 mars · 13h30-17h30
École Pierre-Perret · Rue St-Just

Vaccination des 50-64 ans



Depuis le jeudi 25 février, les médecins généralistes qui le souhaitent peuvent vacciner les personnes âgées de 50 à 64 ans présentant des comorbidités (diabète, hypertension...).

Ainsi, vendredi 26 février deux médecins du Centre municipal de santé ont procédé à la vaccination de 20 patients avec le vaccin AstraZeneca sachant que chaque médecin dispose de 10 doses. Deux autres séances ont prévues : le lundi 1^{er} mars pour 10 patients et le 5 mars pour 20 patients.

Attention ! Inutile de joindre le CMS pour être vacciné. Ce sont les médecins qui sont chargés de contacter les patients concernés par cette vaccination.

INAUGURATION VIRTUELLE DE L'ANNEXE DU CMS À VÉSINES LE 23 MARS

La crise sanitaire ne permettant pas de réaliser des rassemblements, la municipalité a décidé d'effectuer une inauguration virtuelle de l'annexe du CMS située 13 rue Gustave-Nourry à Vésines.

Ainsi, en se connectant sur la page Facebook de la Ville le **mardi 23 mars à 18h** il sera possible d'assister, confortablement installé-e dans son canapé, à l'inauguration de cette nouvelle structure municipale. Au-delà de la découverte des locaux, plusieurs intervenant-e-s prendront la parole afin de raconter la genèse de ce projet, son fonctionnement et plus encore.



Actualité

De la fourche à la fourchette : réouverture samedi 13 mars



Des nouveautés...

Après un peu plus de deux mois de fermeture, la ferme maraîchère urbaine de Chalette va rouvrir ses portes au public **le samedi 13 mars**. À l'occasion de cette réouverture, quelques nouveautés seront à découvrir comme la mise en place de deux chambres climatiques (réfrigérateurs) pour la pousse ou le stockage des fruits et légumes, ou encore l'agrandissement du parking. Grande nouveauté également et qui fait suite à une demande des clients de nos « super maraîchers », comme ces derniers aiment à se présenter, la création d'une champignonnière dans la partie boisée de la ferme qui permettra de cultiver, entre autres, des pleurotes « made in Chalette ».

Et toujours des projets...

La ferme maraîchère continuera d'alimenter la grainothèque de la médiathèque d'Amilly, et très bientôt celle des « incroyables comestibles » de Dordives. Enfin, nos deux maraîchers ont également acquis des bureaux qui serviront aussi aux salariés, puisque Guillaume et Hyacinthe vont accueillir un deuxième apprenti et un CDI, avant d'embaucher, dans un avenir un peu plus lointain, des saisonniers et des jeunes étudiants du territoire, toujours dans l'esprit de favoriser l'emploi local. Côté pratique et comme l'année passée, les horaires d'ouverture restent identiques : *le mercredi de 14h à 18h* (couvre-feu oblige) et *le samedi de 10h à 18h*. Bonne reprise donc à Hyacinthe et Guillaume, et surtout bon courage pour cette nouvelle année.

Des nouveaux véhicules pour les Services techniques



La Ville vient d'acquérir deux nouveaux véhicules d'occasion pour les Services techniques. Il s'agit :

- d'un Iveco benne de 2018 adapté aux besoins des agents du service de propreté. Il vient remplacer un Master benne de 2007 ;

- d'un Jumper tôle de 2018 pour le service logistique qui remplace un Boxer tôle de 2007.

Sachant que les véhicules des Services techniques réalisent environ 5000 km par an, la Ville a opté pour l'achat de véhicules d'occasion.

Environnement

Deux espaces naturels sensibles à Chalette



Le Département du Loiret vient d'acter la labellisation en Espace naturel sensible (ENS) des sites du Grand Rozeau et des Prés Blonds, tous deux situés aux abords du lac. Cette labellisation est définitive, elle ne sera jamais reprise, ces zones seront toujours ENS. En tout, et avec cette nouvelle labellisation, la seule pour cette année, le Loiret compte désormais quinze Espaces naturels sensibles sur son territoire.

Par le biais de cette labellisation, les sites du Grand Rozeau et des Prés Blonds bénéficieront, durant cinq ans, d'un accompagnement financier du Département de plus de 100 000 €.

Cette dotation va permettre à la Ville de poursuivre les aménagements de ces zones en investissant dans leur fonctionnement. Différents projets sont avancés pour favoriser l'accès au public de ces zones, pour expliquer leurs intérêts, en ce qui concerne la biodiversité et les

crues. Cela pourra permettre également au niveau du Grand Rozeau de démontrer l'utilité des bassins qui se trouvent derrière la station d'épuration.

Cela va également permettre de renforcer l'action de la Maison de la nature et de l'eau (MNE) quant aux animations qui y sont dispensées pour le grand public et pour les scolaires.

« L'intérêt d'un ENS est d'ouvrir encore plus au public, explique Catherine Pépin, responsable de la MNE, d'expliquer de façon pédagogique et ludique leurs intérêts avec différents aménagements, de faciliter leurs accès, de bien signaler leurs entrées et de créer, pourquoi pas, un sentier pédagogique qui permet de cheminer de façon agréable, cela tout en apprenant et en s'amusant sur la faune et la flore que l'on peut y voir. Car, ajoute-t-elle, lorsque l'on se promène on ne fait pas spécialement attention à ce qu'il y a autour de nous ».



Sport

Le Guidon chalettois à nouveau sur la route de la N1 !

Après une année 2020 perturbée par la situation sanitaire, le Guidon chalettois a repris le chemin de la compétition le mois dernier. L'occasion pour Chalette Place Commune de poser quelques questions à Patrick Foucher, le président du club.



CPC - Pouvez-vous nous présenter l'effectif de l'équipe de DN1 ?

Patrick Foucher - L'effectif est assez stable par rapport à la saison dernière. Nous avons subi 3 départs, dont celui de Christopher Lamaille qui passe professionnel dans une équipe étrangère. Au niveau des premières catégories, il y a le retour au club de Ronan Racault qui a été professionnel dans le passé ; c'est le seul recrutement pour l'équipe première. Nous avons également transféré des deuxième catégories, comme Colin Jacquemin, en première catégorie. Nous disposons d'un effectif de 11 coureurs en première catégorie et 6 en deuxième. Dans celle-ci, nous avons réalisé le recrutement du champion d'Île-de-France, Maxence Duc. Il arrive avec deux autres coureurs, eux aussi d'Île-de-France, Clément Suzzoni et Corentin Tricot. Concernant ces derniers, les clubs dont ils sont originaires nous ont contactés pour que nous les recrutions afin qu'ils évoluent à un plus haut niveau.

CPC - La crise sanitaire a-t-elle un impact sur les inscriptions ?

Patrick Foucher - Pour les effectifs, nous devrions atteindre le même nombre de licenciés qu'en 2020. Nous ne nous en sortons pas trop mal mais c'est vrai que s'il n'y a pas de course, la démotivation risque de s'installer et certains risquent de mettre le sport en « stand-by » parce qu'ils ne vont pas s'entraîner pour ne pas courir. Ce sont des compétiteurs avant tout.

CPC - Quels sont les objectifs de la saison ?

Patrick Foucher - Il y a le championnat de France de Nationale 1 avec 25 équipes : 4 manches sur des parcours avec différents profils, entre montagne, plat et un contre-la-montre. Ce sont des épreuves assez difficiles qui se courent dans des régions assez accidentées mais cela ne nous déplaît pas parce que ce n'est pas de la haute montagne, donc nous disposons de coureurs qui devraient bien passer. Notre objectif est de finir entre 10 et 15. Pour les autres catégories, pour l'instant il n'y a pas d'épreuves autorisées, cela dépendra des préfets. Pour les catégories jeunes, pour le moment nous n'avons pas de visibilité.

CPC - Et pour le BMX ?

Patrick Foucher - C'est exactement la même chose. Parmi les critères qui peuvent être déterminants pour

obtenir l'autorisation de la préfecture, il y a la jauge, à savoir combien il y a de spectateurs. Dans des épreuves régionales ou départementales où il n'y en a pas des milliers, ça devrait pouvoir se débloquer. Mais, pour le moment, nous ne disposons pas d'information. Pour le BMX, les épreuves ont tendance à être décalées en fin d'année. Nous avons prévu d'organiser une manche du challenge du Loiret et une de la coupe du Centre, comme l'année dernière. Vu les incertitudes, j'ai préféré les caler et j'espère que ça ne bougera pas.



Le BMX toujours plus accueillant

Depuis 2014, la section BMX du Guidon chalettois ne cesse de grandir. La section voit ses infrastructures, offertes par la Ville de Chalette, croître régulièrement. La dernière en date est l'installation de deux constructions modulaires qui serviront de vestiaires pour les compétitions. Pour rappel, l'éclairage nocturne a été installé en 2019, et en 2022 la butte de départ passera de 3,50 m à 5,50 m. Une surélévation qui pourrait permettre à la Ville, souhaitons-le, d'accueillir une ou plusieurs équipes internationales se préparant pour les Jeux olympiques de Paris en 2024.



PROGRAMME 2021

- Prix de Corquilleroy : 1^{er} mai
- Trophée sur piste : 24 juillet
- Prix de Chalette et de l'AME : 27 août
- Transgâtinaise : 17 octobre
- Championnat du Loiret BMX : 30 octobre
- Coupe du Centre de BMX : 31 octobre

Chutes de neige et verglas : un grand merci aux Services techniques !



Début février, la neige et le verglas se sont invités dans notre commune. Si cet épisode neigeux a pu réjouir petits et grands ainsi que les amateurs de belles photos, il a aussi engendré des difficultés de circulation que les équipes des Services techniques ont tenté d'atténuer au maximum. Toutefois, la Ville n'a pas échappé, comme souvent lors de ce type d'événements, à des critiques, lesquelles, n'hésitons pas à le souligner, ont énervé, voire blessé, tous ceux qui se sont « décarcassés » sur le terrain. Nous avons donc souhaité apporter quelques explications afin que tout un chacun puisse comprendre les difficultés rencontrées.

Mardi 9 février vers 19 heures...

Vers 19 heures le mardi 9 février, des chutes de neige se sont abattues sur notre commune, sur une chaussée dont la température se situait à moins 6 degrés Celsius. Afin de faciliter le travail, les équipes des Services techniques ont attendu le couvre-feu (18 heures) pour commencer la mise en œuvre du plan de déneigement et intervenir sur les 40 kilomètres de voiries à traiter en priorité, à savoir les axes routiers principaux, les voiries en pente, les lignes de bus... Deux équipes d'astreinte se sont relayées en permanence entre 20 heures et 2 heures du matin puis de 4 heures à 8 heures du matin, moment où les équipes de jour ont pris la relève. Il convient de comprendre que le travail des agents a été très compliqué car la température est descendue à moins 7°C et la neige se transformait en glace.

Mercredi 10 et jeudi 11 février...

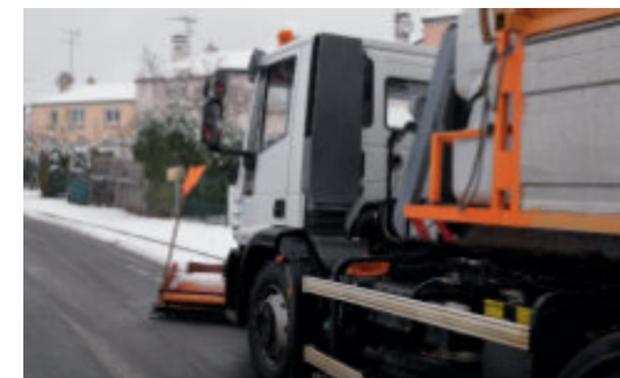
Le mercredi 10 février au matin, les équipes des Services techniques sont intervenues pour débayer les trottoirs et les parvis des équipements avant l'ouverture au public (médiathèque, hôtel de ville, accueil de loisirs, etc.). Toute la matinée, la saleuse a sillonné la commune ; c'est au total l'équivalent de 7 saleuses de 3 m³ de sel qui a été déversé sur les chaussées de la ville, ce qui ne sera pas sans engendrer des conséquences environnementales et une certaine dégrada-

tion des voiries, mais à ce jour aucune autre solution n'a été trouvée. Le mercredi après-midi, les axes principaux étaient praticables. Plusieurs équipes sont également intervenues sur les parvis et les entrées des écoles qui étaient gelés. Le lendemain, jeudi 11 février, le déneigement a été complété dans les écoles et aux abords des abris-bus.

Des conditions climatiques extrêmes

Il n'est pas anodin de souligner que les interventions ont été réalisées dans des conditions extrêmes, avec des températures polaires rendant les sols difficiles à traiter. La Ville de Chalette n'a pas été la seule à rencontrer ces difficultés. Toutes les collectivités et organismes privés ont été confrontés aux mêmes problèmes. Ainsi, les sociétés d'autoroute, souvent mieux équipées, n'ont pas obtenu de meilleurs résultats ; les éléments naturels ne sont pas toujours maîtrisables.

Pour autant, les agents municipaux n'ont pas hésité à s'impliquer, y compris la nuit, pour rendre un service public optimal à la population chalettoise. C'est pourquoi le maire, Franck Demaumont, a tenu à saluer, comme l'ensemble des agents communaux l'avait démontré lors des inondations de 2016, leur investissement et leur professionnalisme dans la gestion de cette crise. Un grand merci à eux.



Enfance

Campagne de prévention sur l'hygiène à la crèche et dans les écoles maternelles



Le premier se tiendra **le mardi 9 mars à la crèche Danielle-Casanova**. Cet atelier se déroulera en deux temps :

- un premier auprès des enfants via des jeux, un atelier brossage et lavage des mains,
- un second auprès des parents, à partir de 16 h, sur la méthode de brossage.

Ce premier atelier sera suivi de deux autres :

- **le mardi 11 mai** à l'école maternelle Miriam-Makeba (Vésines),
- **le jeudi 27 mai** à l'école maternelle Georges-Cosson (Lancy).

À l'issue de ces interventions, un dépliant sera remis aux enfants et aux parents.



Dans le cadre de ses missions, le Centre municipal de santé se doit d'organiser des campagnes de prévention.

Ainsi, des ateliers « hygiène bucco-dentaire et lavage des mains » vont se tenir dans les mois à venir à la crèche Danielle-Casanova et dans les écoles maternelles de la ville.

Dans les écoles de Chalette...



Le maire, Franck Demaumont, a une nouvelle fois distribué des masques aux enfants des écoles.

Nouvelle dotation de masques

Au vu de la situation sanitaire et consciente de l'effort financier demandé aux familles chalettoises, la municipalité a décidé de distribuer, pour la deuxième fois, deux masques en tissu classés UNS 1 à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles de la ville, ce qui représente une somme de 2547,63 €. Cette distribution s'est déroulée au retour des vacances d'hiver.

Réaménagements

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 initié par le ministère de l'Éducation nationale nécessite de l'espace et le réaménagement de certaines écoles. Ainsi, les agents des Services techniques ont procédé au déménagement de deux préfabriqués situés à l'école de Vésines afin de les installer à l'école Henri-Barbusse au Lancy. Cette opération est également l'occasion de procéder à la réfection de la petite cour de cette école.

INSCRIPTIONS 2021-2022

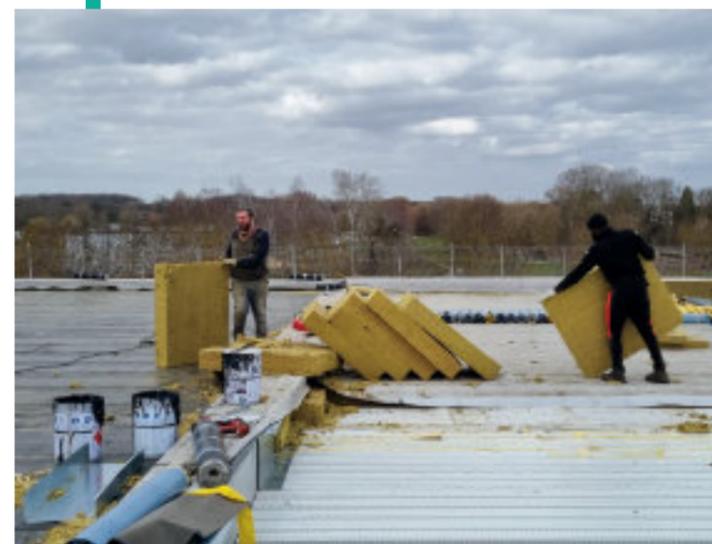
Les parents désireux d'inscrire leur enfant à l'école pour l'année 2021-2022 pourront le faire tous les matins, du lundi 8 mars au vendredi 9 avril, **sur rendez-vous au 02.38.89.59.53/54/55** ou par courriel : malika.charkir@ville-chalette.fr – accueil.scolaire@ville-chalette.fr.

Pièces à fournir :

- livret de famille,
- numéro d'allocataire Caisse d'allocations familiales (ou dernière feuille d'imposition),
- justificatif de domicile (loyer, facture EDF...),
- carnet de santé de l'enfant,
- assurance scolaire et extra-scolaire,
- certificat de radiation en cas de changement d'école (à fournir à la nouvelle école).

Solidarité

Chantiers d'insertion : une chance pour les jeunes Chalettois



gées dans les travaux (notamment ceux de la piscine) pour que chacune d'elles emploie des Chalettois dans un dispositif appelé « clause d'insertion ». Pour mener à bien cette action, les services municipaux (Services techniques, Service des marchés publics et Service municipal de la jeunesse-SMJ) travaillent avec l'association *Solidarité Emploi Gâtinais* (SEG) et organise les recrutements.

Découverte, acquisition d'expérience, CDD, CDI

Les emplois proposés dans le cadre de ce dispositif reposent sur une technicité simple. En effet, l'idée est de découvrir un métier, de se constituer une expérience professionnelle, ou bien encore de conforter une formation pour les personnes en situation de nécessité ou éloignées de l'emploi.

D'ici la fin de l'année, pour le chantier de la piscine, ce sont trois à cinq personnes, jeunes et moins jeunes, qui bénéficieront de cette clause d'insertion pour un total de plus de 4 000 heures travaillées. Ces expériences en milieu professionnel permettent également d'identifier les profils et de les repositionner sur d'autres missions, voire de les proposer aux entreprises qui recherchent de la main d'œuvre.

La sélection des candidats étant réalisée par le SMJ, les jeunes et les personnes intéressées peuvent le contacter au 02.38.89.12.00.

Plus de 2 100 jeunes âgés de 15 à 25 ans résident dans notre commune. Ils sont souvent, notamment dans les trois quartiers prioritaires de la ville, les premières victimes de la précarité (un jeune Chalettois sur deux est demandeur d'emploi). Et la situation sanitaire que nous vivons depuis un an ne fait qu'aggraver la situation.

De son côté, la Ville s'est engagée dans des investissements importants répondant aux besoins des habitants. Dans ce cadre, elle sollicite les entreprises enga-

Logement : permanences de la CGL¹ et de l'ADLC²

Malgré la pandémie, la Confédération générale du logement continue à assurer la défense des droits et intérêts des locataires. Les permanences, tenues par des bénévoles actifs se déroulant entre 16h et 18h, sont actuellement interrompues du fait du couvre-feu. Toutefois, les personnes rencontrant des difficultés peuvent contacter directement le président de la CGL,

lequel, en tant qu'administrateur de Valloire-Habitat, continue de participer par visioconférence aux commissions d'attribution de logements de Montargis, Sully et Orléans, et aux conseils d'administration. Contact : daniel.dde45@orange.fr - 06.21.27.73.50

(1) Confédération générale du logement.

(2) Association de défenses des locataires chalettois.

Élection syndicale 2021 dans les TPE*

Du 22 mars au 4 avril 2021, près de cinq millions de personnes sont appelées à voter pour désigner leurs représentants dans le cadre de l'élection syndicale des salariés des très petites entreprises et des employés à domicile.

Un temps fort de la démocratie sociale

Cette élection, qui se déroule tous les quatre ans, est un enjeu majeur pour les salariés des TPE comme pour les salariés des particuliers employeurs. Le scrutin participe à la mesure de l'audience et de la représentativité des organisations syndicales qui sont

chargées de négocier et de conclure des accords de branches ou interprofessionnels. Il participe aussi à la désignation des conseillers prud'homains et des représentants aux commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

Cette élection est un temps fort de la démocratie sociale. Plus de renseignements en ligne : <https://election-tpe.travail.gouv.fr>

* Très petites entreprises (moins de 11 salariés) et employés à domicile.

Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e-s communistes, républicains et citoyens

NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE ET DU SERVICE PUBLIC

Lors du précédent mandat, les élus du groupe « Communistes, Républicains et Citoyens » ont mobilisé la population contre la réduction des heures d'ouverture au public de l'agence postale de Vésines. Des rencontres avec la direction et les élus syndicaux ont eu lieu. On a pensé le projet abandonné, mais la direction de la Poste a continué dans son désir de détérioration de ce service, réduisant jours et horaires d'ouverture, conduisant à une baisse de la fréquentation de ce bureau !

Pourtant, le quartier de Vésines est vivant et fréquenté : des commerces y sont ouverts 7 jours/7 et l'un est monoactivité en transfert d'argent. Alors, comment comprendre ce refus de répondre à un besoin des habitants du quartier ?

Aujourd'hui, on propose de transformer cette agence en « Relais Poste Urbain » ou « Poste Agence Commerciale » avec une estimation de 60 heures d'ouverture par semaine contre ... 18 actuellement !

C'est bien une preuve qu'elle peut être rentable 5 jours par semaine et garder son statut de service public !

Le démantèlement du service public continue : on ne peut que constater ses effets en cette période de crise sanitaire : le Doli-prane vendu en quantité limitée par les pharmaciens, l'État n'ayant pas assez de masques pour protéger sa population, la décision de la réduction du nombre de lits en réanimation et la baisse d'effectifs dans les hôpitaux ...

Oui, plus que JAMAIS, il faut changer de politique générale dans le service public !

Élu.e-s socialistes

Soutenir le monde de la culture en cette période de crise sanitaire

La crise sanitaire actuelle est un véritable cataclysme pour le monde de la culture. De fait, l'ensemble des secteurs culturels, qui ont été frappés de plein fouet par la pandémie, sont sinistrés : activités réduites ou interrompues, résultats économiques en chute libre, professionnels en attente. Les acteurs de la culture sont durement touchés par la crise.

À Chalette, nous ne nous laissons pas abattre et travaillons d'ores et déjà à la reprise du cours normal de la saison culturelle au Hangar pour le second semestre de l'année, avec la nouvelle programmation 2021-2022 qui sera une nouvelle fois ambitieuse. Elle comprendra, en nouveauté, un concert de musique baroque. Nous espérons également maintenir en avril : Quartett les 8 et 9, l'Orchestre de Tours le 23 et la reprise du LabelTrempe. Le concert de Victoria Thoizon a été reprogrammé au 29 mai.

Enfin, nous avons également l'ambition de proposer aux Chalettois de voyager grâce à la musique internationale. Nous voulons propager de la bonne humeur et de la légèreté en travaillant, autour du 14 juillet et si la situation sanitaire le permet, à la tenue d'un festival musical sur plusieurs soirées.

Un nouvel élan pour Chalette

NON à la disparition du service public postal dans nos territoires

Nous avons été saisis, lors du dernier conseil municipal, après la présentation d'un « diagnostic partagé » par La Poste avec le maire et les élus, de ce que la fréquentation du bureau de poste de Vésines était en chute libre. Pour expliquer cette baisse, La Poste invoque "l'évolution des modes de consommation des citoyens". C'est donc la faute à Internet et aux clients si l'on doit fermer le bureau de poste. Elle invite la commune « à mutualiser l'activité avec la mairie, sous la forme d'une agence communale ou à faire reprendre l'activité par un commerçant ou sous la forme d'un relais ». Ou, en dernière solution, un « partenariat avec une association de l'économie sociale et solidaire. »

Notre groupe réaffirme son attachement aux services postaux de proximité : « Nous n'accepterons pas la fermeture, envisagée à court terme, du bureau de poste de Vésines et, par voie de conséquence, des suppressions d'emplois. »

En dépit de l'existence d'une fracture numérique évidente, un bureau de poste constitue un lien fort avec les usagers, en proposant un service public de proximité. Nous considérons qu'une grande partie de la baisse de fréquentation est à mettre en relation avec une amplitude horaire et une offre de service réduite. Nous dénonçons le désengagement de La Poste ».

Nous contacter : facebook/un nouvel élan pour chalette · cyril.faure@ville-chalette.fr

Changement de cap pour Chalette

La piscine, un gouffre financier ?

Pour le maire de Chalette, la construction de ce nouvel équipement sportif, ludique, plus écologique et accessible aux personnes en situation de handicap, s'imposait du fait de la vétusté de la piscine Auguste-Delaune. Mais, à cause du choix du site, le bâtiment est maintenu par des poutres. Le bassin est posé sur un cuvelage étanche. Les cotes ont été calculées de telle sorte qu'il soit à 1,3 m au-dessus du remblais et du niveau de la crue de juin 2016. Malgré cela, la piscine est actuellement inondée. Les nappes phréatiques sont engorgées, ce qui nécessite d'installer 3 pompes supplémentaires pour évacuer cette montée des eaux.

La piscine promise à une ouverture en 2020 a pris du retard en raison des problèmes d'étanchéité et de solidité selon le rapport du bureau d'étude. Ainsi, il va falloir 2.1 millions € HT en plus pour refaire ces malfaçons alors que le financement prévu en 2017 était de 9 millions €, largement subventionné par : l'Agglomération (1,2 million €), le Département (800.000 €), le Centre National pour le Développement du Sport (700.000 €), la Région Centre-Val de Loire dirigée par le Parti Socialiste (100.000 €). Donc, du fait d'une mauvaise gestion et du site, le chantier coûtera plus de 11 millions € dont les Chalettois devront payer 5 millions d'euros HT. La municipalité actuelle doit la transparence. Nous attendons avec impatience ses explications sur le sujet dans un esprit de citoyenneté qui nous caractérise.

Portrait

Pierre Mandonnet, 100 ans et une mémoire d'éléphant !



Le 11 décembre dernier, Pierre Mandonnet a fêté ses 100 ans. Afin de le féliciter pour ce long et riche parcours, Michelle Brandon, adjointe déléguée aux affaires sociales et aux retraités, lui a rendu visite, munie d'un présent. En effet, pour respecter les consignes sanitaires et limiter le nombre de personnes autour de Pierre, le maire s'était fait représenter par son adjointe, en promettant à ce tout nouveau centenaire chalettois de lui rendre visite prochainement.

Des souvenirs toujours aussi présents

Entouré d'un de ses petits-enfants, Jérémie, et de Stéphanie la compagne de celui-ci, Pierre ne s'est pas fait prier pour nous raconter une petite partie de sa vie, encore bien ancrée dans sa mémoire qui ne semble pas être défaillante.

Pierre est né le 11 décembre 1920 à Chalette, dans la rue même qu'il habite aujourd'hui, la rue Émile-Combes qui, comme il nous le précise à plusieurs reprises, se nommait jadis « Le chemin des sables ». « À l'époque, ce n'était qu'un chemin de terre », se souvient-il, « il s'étalait de la Demi-lune à Cepoy ».

Il débute sa carrière professionnelle comme tourneur-fraiseur aux établissements Dunant-Pesty où il restera cinq ans. Puis il part comme « relève » à la guerre en Allemagne comme travailleur libre mais, à l'occasion d'une permission, il décide de ne pas y retourner et se cache ; il travaille dans une ferme à Lorris pendant une année et intègre la SNCF ; mais, dénoncé, il passera deux nuits à la prison de Montargis avant d'être emmené en Allemagne.

En 1943, il épouse Germaine Fiette qu'il rencontre, « avec d'autres », se confie-t-il d'un air malicieux, à l'occasion de matchs du football club de Cepoy dont il était membre. De cette union naîtra un garçon Jean-Pierre, lequel deviendra le père de trois enfants : Victor, Jérémie et Samuel. Et avec Nawelle et Franck, Pierre a la joie d'être arrière-grand-père ; leurs photos trônent en bonne place sur le mur de sa salle à manger.

Un siècle marqué d'évènements importants

Lorsqu'on lui demande quels sont les évènements qui l'ont le plus marqué, Pierre répond : « Oh là là ! Il y en a beaucoup. Par exemple, la rencontre avec le maréchal Joffre à la sortie du cinéma à Montargis, la guerre bien entendu, le Front populaire avec les congés payés, à l'époque j'avais 15 ans... et un souvenir plus personnel et émouvant, les premiers pas de mon fils dans la cour de la prison de Montargis à l'occasion d'une visite en 1944. J'ai également connu Rémy Julienne, il avait à l'époque une dizaine d'années, et puis » lance-t-il en direction du journaliste de l'Éclaireur également présent, « j'ai connu l'ancêtre de l'Éclaireur qui s'appelait alors le Gâtinais... ». Autant de souvenirs qui semblent encore tout frais dans l'esprit de ce centenaire toujours autonome et à l'esprit vif.

Rendez-vous l'an prochain...

À 100 ans et deux mois, « les deux mois sont importants » souligne Jérémie, Pierre continue à vivre dans sa maison qu'il a pratiquement construit seul de 1962 à 1964. Aujourd'hui, son épouse, ses amis sont décédés. Il ne lui reste que Jérémie et Stéphanie qui lui rendent visite une à deux fois par semaine et qui, visiblement, lui apportent beaucoup d'amour. Désormais, seules la visite de la femme de ménage et la télévision rythment ses journées, car il ne sort plus ; son autre petit-fils demeure dans le sud de la France. Le confinement ne l'a donc pas trop perturbé dans ses habitudes. Il ne reste plus qu'à lui donner rendez-vous l'an prochain en espérant que cette fois-ci, il pourra souffler ses 101 bougies et trinquer sans masque...

État civil :

Naissances :

- Hamit KARATAS
- Noah POTTER
- Ethem GÜREL
- Mohamad-Fode DANSOKO
- Ensar ODEMIS
- Reyyan YILDIRIM
- Firdevs YILDIRIM
- Elif GÜNDOĞDU

Mariages :

- Stéphanie PRIBICEVIC et Steve CHEVALIER
- Hilal SENOL et Fatih DEMIROGLU

Décès :

- Edite DA ROCHA RESENDE
- Bechir LAAJILI
- Jean-Luc LAIGLE
- Hamda HDIRI
- Augusto DE MORAIS MELEIRO
- Yvonne MULLER
- Monique SOLO
- José BORREGO JIMENEZ
- Adile YUNTEN
- Müzeffer GÜVEN
- Laurent SCHMIT

EN BREF

Cérémonie du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie : compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie se déroulera **en comité restreint le vendredi 19 mars**.

Comme de coutume un dépôt de gerbes se déroulera devant le monument aux morts à 8h45 et sera suivi par la **cérémonie devant la stèle place du 19 mars à 9h** : prises de paroles, remise de médailles, dépôt de gerbes.



LE VIRUS EST TOUJOURS LÀ ! CONTINUONS À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES !

Droits des femmes : rendez-vous le 13 mars avec les Femmes solidaires du Montargois



À l'occasion du 8 mars, **Journée internationale de lutte pour les droits des femmes**, Chalette Place Commune donne la parole aux deux co-présidentes du comité local du Montargois de *Femmes solidaires*, Toinette Maillet et Annick Riffault. Rencontre.

Historique

Comme nous le rappelle Annick, « le comité local du Montargois de Femmes solidaires, issu de l'UFF ⁽¹⁾, a été créé à Chalette en 1996. Il regroupe 60 adhérentes, toutes bénévoles. Femmes solidaires est un mouvement féministe, laïque et d'éducation populaire qui défend les droits des femmes et l'égalité femme/homme ». Et Toinette d'ajouter : « Et universaliste ! Nous estimons, en effet, que tous les droits des femmes acquis quelque part sur la planète doivent l'être pour toutes les femmes du monde ».

De multiples actions

« Nos actions se déclinent en plusieurs axes, précise Toinette. Tout d'abord, nous menons des **interventions de prévention en milieu scolaire** ⁽²⁾. Nous considérons en effet que pour que la société évolue, il convient de s'y prendre très tôt. En temps normal, nous intervenons dans les collèges et les lycées. Malheureusement, avec la pandémie nous avons dû réduire nos actions en présentiel. Nous prêtons donc nos expositions aux établissements et l'animation se réalise en interne. Nous pensons prochainement finir de préparer une mallette pédagogique pour intervenir dès la maternelle. Notre deuxième axe d'action est **d'intervenir en direction d'un public plus large** pour faire évoluer les mentalités, casser les stéréotypes liés au genre. Habituellement, nous intervenons par le biais de débats qui font suite à la projection d'un film, ce que nous avons eu juste le temps de faire le 8 mars 2020. Enfin, nous participons à la Fête de Chalette et à la Fête de l'Europe à Amilly. Pour terminer, nous sommes très engagées dans **la lutte contre les violences faites aux femmes**. Concrètement, nous accueillons, nous accompagnons et orientons les intéressées vers des structures professionnelles. Sur cette question, Femmes solidaires fait partie du collectif Luna qui regroupe cinq associations. Nous travaillons en réseau pour permettre aux femmes vic-

times de violences d'accéder le plus vite possible au dépôt de plainte et nous les orientons ensuite vers des assistantes sociales et autres structures ». Annick précise que lorsque le 115 est saturé, l'association peut être amenée à payer des nuits d'hôtel aux femmes en difficulté en attendant que les travailleurs sociaux prennent la relève.

Le 13 mars, toutes et tous avec Femmes solidaires

Malgré la pandémie et avec l'aval de la préfecture, l'association célébrera **la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes**. Le comité local appelle toutes les femmes et tous les hommes, jeunes et moins jeunes, à participer à la manifestation qu'il organise **le samedi 13 mars, avec RESPECT DES GESTES BARRIÈRES**.

RASSEMBLEMENTS DU 13 MARS

- 10h – place du Pâtis,
- 10h30 – place Mirabeau,
- 11h – place de la République.

Chaque participant-e est invité-e à venir lire un petit texte, interpréter une chanson sur le thème des droits des femmes. Seule la banderole de Femmes solidaires sera autorisée, mais chacun-e peut venir avec une pancarte, avec un message, avec une revendication. D'autre part, à **partir du 8 mars** la page Facebook de l'association publiera des textes et des chansons que vous pouvez lui faire parvenir sur sa page.

Plus de renseignements : sur la page Facebook Femmes solidaires du Montargois ou femmes-solidaires.org.

(1) Union des femmes françaises - Association née en 1945 et composée de femmes déportées, de résistantes - Elles militaient pour l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes. En 1998, l'UFF devient Femmes solidaires.

(2) L'association est agréée par l'Éducation nationale pour intervenir en milieu scolaire.

Femmes solidaires reçues par le député J.-P. Door

Femmes solidaires a obtenu une audience auprès du député de la circonscription, J.-P. Door, le jeudi 11 mars. L'association abordera plusieurs points d'actualité nationale et locale :

- la loi sur l'IVG,
- la PMA pour toutes les femmes,
- la survie du 3919 (numéro d'appel d'urgence pour les femmes victimes de violences),
- l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences dans le Montargois.

Femmes solidaires